L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 30 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche, Française, pour une petite famille; doit fournir des recommandations. S'adresser No 1364 rue St-Charles, coin Clio. 30 jan—3f

UNE dame de la campagne demande une personne sérieuse comme femme de ménage et compagne. Française préférée. Ecrire, avec références, A. M. Box 3246 P. O. 30 jan—2f

A LOUER.

A LOUER, coin Orléans et Robertson, magasin, résidence au 1er, livrables au 1er février. S'adresser aux frères Fourrier, 138 Orléans. 29 jan—2 mars. D. Mio.

PEERLESS DYES Les meilleurs. CHEZ DROGUISTES.

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Darmstadt, Allemagne, tutrice des enfants mineurs, Maria Meta Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, s'est attribuée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Darkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, disparaître dans les trente jours qui suivent la première publication de cette annonce, lesquelles pour lesquelles la demande du ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE,
Député-Greffier.

25jany—1f p sem en 10j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de George W. Charlton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 25,918.— Division C.—Attendu que Mary E. Charlton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George W. Charlton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
30janv—30 fév 8 Greffier.

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,981—Division A—Attendu que Frank Vallette a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Vallette, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23janv—23 27—fév 1

Succession de Ann Thiel, née Compitin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E—Attendu que Mathilda Thiel, veuve de N. J. Ewert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Compitin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
22janv—22 27 31 Greffier.

Succession de Joseph Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,015—Division D—Attendu que Alix Rixner, veuve de Joseph Nelson, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Nelson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les six jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 janv—26 30—3 fév

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Fred. V. Clere vs ses créanciers—No 25,844.—Division "D"—Ordre de Cour—Que la session des propriétés de Frederick V. Clere soit et est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero, notaire, à son bureau, No 17 Commercial Place, en cette ville le lundi 4 février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 janv—3f an 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans.—Mardi, le 4me jour de décembre 1888.—Présent: Hon. Alfred Soniat Fortier, juge.—No 24,391.—Sur motion de W. Handlin, avocat de plaignante, et sur production de preuves prescrites à la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait tout, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Anna Eckel, Veuve Cuttre, de Nicholas Dinkins, 13 juillet, 1846, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.

(Signé) A. LESSEPS,
20déc. 29 jan 15 fev 15 Deputé Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour, et que le shériff de la dite cour, soit et est par le présent autorisé et ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirshiner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'intervalle pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer, un syndic et le libérer de ses devoirs, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 jan—3f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirshiner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'intervalle pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer, un syndic et le libérer de ses devoirs, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que Charles L. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 jany—3f an 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et à toutes personnes intéressées, salut.

No 24,377 — K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'apparaître à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Conley notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin. No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE & N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, E. G. W. BUTLER et D. BOYNTON, juges.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN député greffier.
5 jan—4f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans.—Hugh McCloskey vs ses créanciers—No 25,987—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Francis F. Fernandez de Traya, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire, à son bureau, No 17 Commercial Place, en cette ville le lundi 4ème jour de février 1889, à onze heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 jany—3f an 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph H. Wilmuth soit et est par le présent acceptée par la Cour, et que le shériff de la dite cour, soit et est par le présent autorisé et ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Pfeer, notaire en cette ville à son bureau, No 5 rue Carondelet, le 11ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—

Aux créanciers de la raison sociale Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et à toutes les Levy, et à toutes autres personnes intéressées, salut.

No 24,377 — K. Levy & Son contre leurs créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'apparaître à une réunion comme créanciers dans cette affaire, au bureau de W. M. Conley notaire, le 7 février 1889, à 11 heures du matin. No 42 rue du Camp.

Par ordre des Hon. F. A. MONROE & N. H. RIGHTOR, ALBERT VOORHIES, E. G. W. BUTLER et D. BOYNTON, juges de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1889.
JAS. D. RANKIN député greffier.
5 jan—4f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la paroisse d'Orléans.—Hugh McCloskey vs ses créanciers—No 25,987—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Francis F. Fernandez de Traya, soit et est par la présente acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire, à son bureau, No 17 Commercial Place, en cette ville le lundi 4ème jour de février 1889, à onze heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 jany—3f an 4 fév

ATTRAIT SANS PRECEDENT! PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

GROS LOTS: $300,000

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

Cette Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois excepté l'année, et tous les billets sont distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
30jany—30—fév 8 Greffier.

Succession de François Vallette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,981—Division A—Attendu que Frank Vallette a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu François Vallette, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
23janv—23 27—fév 1

Succession de Ann Thiel, née Compitin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,982—Division E—Attendu que Mathilda Thiel, veuve de N. J. Ewert, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, nee Compitin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS,
22janv—22 27 31 Greffier.

Succession de Joseph Nelson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,015—Division D—Attendu que Alix Rixner, veuve de Joseph Nelson, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Nelson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les six jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 janv—26 30—3 fév

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Fred. V. Clere vs ses créanciers—No 25,844.—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clere soit et est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, notaire à son bureau, No 17 Commercial Place, en cette ville le lundi 4ème jour de février 1889, à onze heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses propriétés soient suspendues, et que Emmett D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme,
M. GUIRAUD, Député Greffier.
11jan—3f an 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par le présent acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hirshiner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'intervalle pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer, un syndic et le libérer de ses devoirs, et voter sur toutes affaires qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
12 jan—3f an 14 fév

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX:

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900
3,134 Lots se montant à	$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, on peut tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en connaissant. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On n'assurera en aucun cas plus rapide par la Poste en envoyant un enveloppe portant l'adresse en plein.

Remis par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à

M. A. D'AUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un Billet émis à chaque tirage. Tout billet offert à moins non à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les opérations dans les plus élevés. Désirez-vous donc des conditions et des plans avantageux?

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en connus l'assurance entière avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

Cette Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois excepté l'année, et tous les billets sont distribués conformément au dit compte.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui sont en connus l'assurance entière avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Un beau cheval, brûleur à café, fournitures, grande théière ornementée.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune.—VENDREDI, 25 février 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux à l'encan, figures des rues Ursulines et Dorgenois, il sera vendu, au comptant, en conformité à un ordre de vente du Cour Civile de District, Division C, daté du 21 janvier 1889, et à la requête de Mme Mary Mischeipe, dans cette procédure, désignés comme lots numéros Vingt-Trois et Vingt-Quatre de l'Ilot numéro Trente Sept, qui est borné par les rues Madison, Market, Jackson et Monroe, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, ingénieur civil, le dix septembre mil huit cent quarante six, et déposé à l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro Cent Quatre-Vingt-Quinze dans le Livre de Plans numéro Trois, Bis. Les dits lots mesurent, au pied français, chacun trente pieds et un pouce de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent cinquante pieds et un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Acquis par le feu Robert Albrecht comme suit: Le lot numéro Vingt-Trois, d'Alfred Robelot, par acte passé pardevant H. P. Cairo, notaire, le 29 novembre 1856, et le lot numéro Vingt-Quatre, de la même personne, par acte passé pardevant le même notaire le 5 janvier 1857.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—6fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'UNE ACTION.

Victor Letorey vs. Edwin Deblieux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,052.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certificat d'action No 1 de deux mille vingt-cinq piastres et demi du capital du Crescent City Salt & Mineral Water Manufactory, au nom d'Edwin Deblieux, daté No velle Orléans, le 20 février 1877, et signé par J. Pablo, comme président, et G. Bonnafon, comme secrétaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29jan—29 fév2 6 9

ETAT DE LA LOUISIANE — PAROISSE DE JEFFERSON.

R. H. Murr, Jr., vs Tom Hardeman & Co.

No 708 du dossier de l'Honorable 26me Cour de District Judiciaire de la paroisse de Jefferson, de l'Etat de la Louisiane.

EN VERTU et conformément à un ordre de vente à moi adressé par Hon. Emile Rost, juge de la 26me Cour de District Judiciaire, en date du 28me jour de janvier 1889, dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain radeau de chêne blanc consistant en quarante-deux cent soixante-quinze arbres, comme il se trouve ainsi maintenant dans le Mississippi entre le Canal Harvey et le village de Gretna, paroisse de Jefferson.

Conditions—Comptant sur les lieux.
O. V. SAUGNIER,
Shérif de la Paroisse de Jefferson.
29 jany—5f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil, d'une Propriété de valeur, meublorée, et de machines de prix, etc. Dans l'affaire de

Simon Hernsheim vs. Atlas Steam Cordage Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,639.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement; un cheval et wagon.

2° A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations de soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 janv—23 26 30—5 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, action, etc.

Jos. H. Wilmuth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 25,881.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 276 rue Julia.

4 meules, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de verre glaise, 4 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Planters and Lumbermans Exchange.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc, de deux salons de coiffeurs, aussi un cheval et wagon.

Hugh McCloskey vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,987.—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 janvier 1889 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 4 février 1889, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° A 10 heures a. m., au local No 83 rue St-Charles, un lot d'installations de magasin, meubles, comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations pour soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire. Aussi le même jour et emplacement; un cheval et wagon.

2° A midi, au local No 101 rue Canal, un lot d'installations de magasin, meubles comptoirs, vitrines, miroirs, tables, installations de soda, vaisselles, verreries, four, etc., conformément à un inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 janv—23 26 30—5 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, action, etc.

Jos. H. Wilmuth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 25,881.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 276 rue Julia.

4 meules, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de verre glaise, 4 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Planters and Lumbermans Exchange.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20 25 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété faisant face au Canal Verret.

Succession de Henry Tailhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,300.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 28 janvier 1889, il sera vendu, à 11 heures précises du matin, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans la Nouvelle Alger dans le 8ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Bienvenue, désignées par les Nos 20, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 20 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de large sur une ligne et 600 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 960 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 710 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 746 pieds sur la ligne contiguë à la portion de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquie, alors notaire en cette ville, le 11me jour de juin 1840.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quatre autres chambres, citerne, hydrant, et hangar en grand, deux d'environ aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connu par le numéro municipal 2022 rue Gravier. Acheté par le défunt de Alexandre Fourchy, le 30 juillet 1861, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquie, notaire.

2° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Gravier, Girode (maintenant Howard), Perdido et Freret, désigné par le numéro dix neuf, sur une empreinte faite par A. J. Pilié et Bro, arpenteurs, en date du 11 février 1860, et un acte passé le 10me jour de mars, devant Auguste Dreux, notaire, et inscrit dans le Registre d'Archives de Notaires de Alger dans le 8ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Bienvenue, désignées par les Nos 20, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 960 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 538 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 710 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 746 pieds sur la ligne contiguë à la portion de la Banque des Citoyens de la Louisiane d'après un acte passé pardevant Charles Boudousquie, alors notaire en cette ville, le 11me jour de juin 1840.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, cuisine en briques à deux étages avec quatre autres chambres, citerne, hydrant, et hangar en grand, deux d'environ aux deux étages et galerie devant aux deux étages, etc., connu par le numéro municipal 2022 rue Gravier. Acheté par le défunt de Alexandre Fourchy, le 30 juillet 1861, d'après un acte passé pardevant Ad. Boudousquie, notaire.

3° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Gravier, Girode (maintenant Howard), Perdido et Freret, désigné par le numéro dix neuf, sur une empreinte faite par A. J. Pilié et Bro, arpenteurs, en date du 11 février 1860, et un acte passé le 10me jour de mars, devant Auguste Dreux, notaire, et inscrit dans le Registre d'Archives de Notaires de Alger dans le 8ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Bienvenue, désignées par les Nos 20, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 960 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret,